CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

DE LA MARKETPLACE PRESTASHOP VENDEURS

PRESTASHOP

Mises à jour en Juin 2026

PrestaShop est le concepteur et l'éditeur d'une solution logicielle open-source, distribuée sous licence libre (Open Software Licence OSL-3.0), permettant à ses utilisateurs de créer des sites de e-commerce.

Cette solution, appelée Solution Edition Basic peut être téléchargée sur le site web de PrestaShop www.prestashop.com.

Elle permet à ses utilisateurs de personnaliser leur site e-commerce et d'y ajouter des fonctionnalités supplémentaires, gratuites ou payantes, librement développées par la communauté PrestaShop déjà intégrés ou accessibles sur la marketplace PrestaShop.

Le bénéfice des Services est exclusivement réservé aux professionnels au sens du droit français de la consommation.

Les présentes conditions générales régissent les droits et obligations des vendeurs qui utilisent la Marketplace pour vendre des Addons ou fournir des services.

Elles forment, avec la Politique de protection des données à caractère personnel, la totalité des conditions d'utilisation.

PrestaShop se réserve le droit de modifier les présentes CGU à tout moment. Le cas échéant, les modifications prendront effet quinze (15) jours après leur publication sur le site prestashop.com ou addons.prestashop.com.

À compter du **1er février 2026**, tout Module soumis sur la Marketplace PrestaShop par un Vendeur, qu'il s'agisse d'un nouveau Module ou d'une mise à jour d'un Module existant, doit impérativement disposer d'une version compatible PrestaShop V9.

Dans le cas où le module soumis ne respecterait pas cette exigence de compatibilité, PrestaShop se réserve le droit de refuser la publication ou la mise à jour du Module sur la Marketplace PrestaShop.

Exceptions :

- Les modules répondant à une correction de faille de sécurité critique pourront faire l'objet d'une dérogation.
- D'autres exceptions mineures pourront être accordées à la discrétion de PrestaShop, notamment lorsque la compatibilité avec V9 n'est pas techniquement applicable ou entraîne des limitations fonctionnelles spécifiques.

SOMMAIRE

SOMMAIRE 3
1. Définitions 4
2. Acceptation des CGU 5
3. Objet 6
4. Inscription du Vendeur sur la Marketplace PrestaShop 6
5. Soumission et validation des Addons sur la Marketplace PrestaShop 6
6. Référencement sur la Marketplace PrestaShop 8
7. Obligation de fournir le Business Care 10
8. Modalités de commissionnement 12
9. Réclamations et remboursement des Clients 16
10. Achat de Mise En Avant des Vendeurs 17
11. Ventes promotionnelles 17
12. Déréférencement d'Addons ou d'un Vendeur 18
13. Résiliation et conséquences 20
14. Propriété intellectuelle 21
15. Responsabilité 23
16. Garanties – Garantie de non éviction 24
17. Données à caractère personnel 25
18. Force majeure 25
19. Convention sur la preuve 25
20. Loi applicable – Tribunaux compétents 26
21. Indépendance des parties 26
22. Cession 26
ANNEXE 1 : Pourcentage perçu par le Vendeur sur le prix de vente des Addons 27
ANNEXE 2 : Modalités financières relatives au service Business Care 28
ANNEXE 3 : Conditions spécifiques aux Modules intégrant les API Account, Billing et/ou CloudSync 30
1. Obligations du Vendeur 30
2. Conditions financières 31
3. Concession de licence d'utilisation des API 31
4. Conditions spécifiques au service Cloudsync 31
5. Responsabilité de PrestaShop 32
ANNEXE 4 : Mandat de facturation 33
1. Objet du Mandat 33
2. Durée du Mandat 34
3. Obligations du Mandataire 34
4. Obligations du Mandant 34
5. Modifications 35
6. Droit applicable et juridiction compétente 35

1. Définitions

Addons : désigne les Modules et les Thèmes.

Back-office : désigne l'interface par laquelle le Marchand ou Prestataire technique agissant pour le compte d'un Marchand peut administrer et paramétrer son Site Marchand et notamment y ajouter des Addons.

Business Care : désigne le service après-vente (SAV) et les mises à jour attachés à l'achat d'un Addon

Catalogue Addons ou Catalogue : désigne l'ensemble des Addons référencés et commercialisés sur la Marketplace PrestaShop ou le Back Office.

Catégorie : subdivision désignant un ensemble de Thèmes, de Modules ou de services proposés sur la Marketplace PrestaShop.

Conditions Générales ou CGU : désigne les présentes conditions générales, y compris ses éventuelles annexes et modifications.

Client : désigne toute personne physique ou morale, Marchand ou Prestataire technique agissant pour le compte d'un Marchand, ayant fait l'acquisition d'un ou plusieurs Addons sur la Marketplace PrestaShop.

Commission : désigne la commission perçue par PrestaShop pour chaque vente d'Addon et pour les services Business Care. Cette commission est intégrée au Prix de Vente et définie en Annexes 1 et 2.

Echelle d'expertises : désigne le système d'évaluation du niveau d'expérience des Vendeurs, illustré par un statut.

Formulaire de soumission : désigne le formulaire permettant à un Vendeur de soumettre les éléments de validation à PrestaShop d'un Addons, à savoir : l'Addon, la documentation fonctionnelle et technique y afférant ainsi que tout élément nécessaire à la diffusion de l'Addon (logo, description, marque, etc.)

Guides Vendeurs : guides de démarrage fournis aux Vendeurs lors de l'ouverture de leur compte PrestaShop Addons et disponible à tout moment dans leur Back-office, dans la catégorie "Ressources".

Marchand : désigne toute personne physique ou morale agissant à titre professionnel et exploitant un Site Marchand.

Marketplace PrestaShop : désigne la plateforme référençant l'ensemble des Addons du Catalogue Addons accessible à l'adresse : https://addons.prestashop.com (ou toute URL qui lui serait substituée).

Mise à jour de sécurité : désigne la correction d'une vulnérabilité sécurité d'un Addon.

Mise à jour fonctionnelle gratuite : désigne la correction, l'optimisation ou à l'amélioration, technique ou fonctionnelle, des fonctionnalités existantes d'un Addon et qui peut être téléchargée par les Marchands ayant déjà acheté la version antérieure de l'Addon.

Mise à jour fonctionnelle payante : désigne la refonte ou l'ajout de fonctionnalités à un Addon et correspondant à une nouvelle version de l'Addon.

Mise en Avant : désigne le référencement prioritaire payant dont peuvent bénéficier les Vendeurs sur la Marketplace PrestaShop.

Modules : désigne les développements logiciels réalisés par PrestaShop ou par un Vendeur ayant pour objet d'ajouter une ou plusieurs fonctionnalités aux Sites Marchands, qu'ils soient préinstallés ou téléchargeables sur la Marketplace.

> **Account (API)** : désigne le composant permettant de partager avec le Partenaire des informations relatives aux Marchands, notamment leurs informations d'identification à travers leur site e-commerce créé avec la Solution.
>
> **Billing (API)** : désigne le composant en charge de la gestion et de la facturation des abonnements des Marchands aux Services.
>
> **CloudSync (API)** : désigne le composant permettant la duplication et la synchronisation des données des sites des Marchands, et les rendant accessibles au Partenaire par le biais d'une API unifiée.

PrestaShop : désigne la société anonyme dont le siège social est situé au 82 avenue du Maine, 75014 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B497 916 635.

PrestaShop Account : désigne le compte permettant au Client de s'authentifier et d'accéder aux services proposés par PrestaShop.

Prestataire technique : désigne toute personne physique ou morale agissant à titre professionnel pour le compte d'un Marchand exploitant ou souhaitant exploiter un Site Marchand ou pour le compte d'un Vendeur pour le développement d'un Module.

Service Après-Vente (SAV) : désigne le service fourni par le Vendeur ou par PrestaShop au Client.

Service tiers : désigne le service développé par un Vendeur accessible via un Connecteur**.**

Site Marchand : désigne le site de e-commerce créé par le Marchand au moyen de la Solution.

Solution : désigne la solution Open-source de e-commerce éditée par PrestaShop, librement téléchargeable depuis son site Internet, GitHub ou par le biais de l'offre PrestaShop Edition.

Sous-Catégorie : désigne la subdivision d'une Catégorie (module de paiement, thème voyage, etc…).

Thèmes: désigne les développements logiciels réalisés par PrestaShop ou par un Vendeur permettant une personnalisation graphique des Sites Marchands.

Vendeur : désigne toute personne physique ou morale, professionnelle, autre que PrestaShop, ayant développé un ou plusieurs Addons référencé(s) sur la Marketplace PrestaShop et accessible depuis le Catalogue.

2. Acceptation des CGU

La vente d'Addons et la fourniture de services sur la Marketplace PrestaShop sont soumis à l'acceptation complète et sans réserve des présentes CGU par le Vendeur.

3. Objet

Les présentes CGU ont pour objet de définir les droits et obligations des Vendeurs qui utilisent la Marketplace PrestaShop pour vendre des Addons ou des Services.

La Marketplace PrestaShop distribue des Modules comprenant des Modules classiques, et des Modules intégrant les API

Les obligations spécifiques au développement et à la vente des Modules intégrant les API Account, Billing et/ou CloudSync sont décrites en Annexe 3.

4. Inscription du Vendeur sur la Marketplace PrestaShop

Le référencement d'un Vendeur sur la Marketplace PrestaShop s'effectue directement sur la Marketplace PrestaShop et nécessite la création d'un compte PrestaShop Account.

Les informations renseignées par le Vendeur doivent être exactes, complètes et à jour.

Le Vendeur est seul responsable de la confidentialité de ses identifiants. Il est réputé être le seul à les connaître et à les utiliser.

En clair,

La distribution d'Addons sur la Marketplace nécessite la création d'un compte PrestaShop Account. Le Vendeur est seul responsable de la confidentialité de ses identifiants.

5. Soumission et validation des Addons sur la Marketplace PrestaShop

5.1 Développement des Addons

Le Vendeur est seul responsable du développement de ses Addons.

Il s'engage à ne soumettre à PrestaShop que des Addons respectant les Normes de Développement et les règles des Guides Vendeurs.

Le Vendeur est seul responsable de l'évolution de ses Addons et de leur mise à niveau avec les différentes versions de la Solution conformément aux stipulations de l'Article 7.

Le Vendeur s'engage à choisir une licence open source compatible avec le logiciel PrestaShop afin de permettre la diffusion de ses Addons et leur utilisation par les Clients Addons. Les licences compatibles sont rappelées dans les Normes de Développement. Toute obfuscation du code source de ses Addons est interdite.

En clair,

Le Vendeur s'engage à développer ses Addons sous licence open source et généralement à respecter les Normes de Développement et le Guide Vendeur.
Il est seul responsable de leur mise à niveau avec les nouvelles versions de la Solution.

5.2 Frais annuels pour la soumission et la vente d'Addons

Pour soumettre et vendre un Addon sur la Marketplace PrestaShop ou dans le Back Office, le Vendeur doit préalablement payer un montant de quatre vingt dix neuf euros (99€) pour chaque Addon.

Ce paiement est valable pour une durée de douze mois et inclut, dans la limite de trois soumissions par jour, toutes les soumissions qui seraient nécessaires pour obtenir la validation de l'Addon par PrestaShop ainsi que toutes les mises à jour et corrections effectuées sur un Addon.

Le paiement des frais annuels se fait par paiement récurrent. A défaut de résiliation anticipée par le Vendeur, les frais annuels seront automatiquement renouvelés pour une période subséquente de douze mois.

Ce paiement ne peut pas faire l'objet d'un remboursement.

L'absence de paiement des frais annuels entraîne les résiliations détaillées en Article 13.

En clair,

La vente d'un Addon est soumise au paiement de quatre vingt dix neuf euros (99€) pour chaque Addon.

Ce paiement inclut autant de soumission et de mise à jour de l'Addon que nécessaire.

A défaut de paiement, l'Addon concerné est déréférencé de la Marketplace PrestaShop et du Back Office.

5.3. Validation des Addons par PrestaShop

Après s'être acquitté des frais annuels, le Vendeur doit transmettre ses Addons, la documentation y afférant ainsi que le descriptif des Addons, à PrestaShop *via* le Formulaire de Soumission, en suivant la procédure indiquée.

Le Vendeur sélectionne le prix de vente qu'il souhaite appliquer à son Addon, lequel ne peut être inférieur au prix minimum fixé par PrestaShop par Catégorie et/ou Sous-Catégorie.

Lorsque le Formulaire de Soumission est envoyé, PrestaShop procède à l'examen pour validation de l'Addon et de son prix de vente.

PrestaShop se réserve le droit de refuser de référencer un Addon.

La décision de validation ou de refus est notifiée par courriel au Vendeur. En cas de refus, le Vendeur peut apporter les corrections, à ses frais exclusifs, nécessaires avant une prochaine soumission.

En clair,

Pour soumettre ses Addons, le Vendeur utilise le Formulaire de Soumission.
PrestaShop examine l'Addon et son prix de vente, qui ne peut être inférieur au prix recommandé par Catégorie/ Sous-Catégorie.

PrestaShop peut refuser de référencer un Addon.

Quelle que soit la décision, elle est notifiée par e-mail au Vendeur.

6. Référencement sur la Marketplace PrestaShop

Les Addons sont distribués sur la Marketplace PrestaShop et dans le Back-office des Clients conformément aux Conditions Générales Client dont le Vendeur déclare avoir pris connaissance.

6.1. Référencement des Addons

Les Addons sont référencés dans le Catalogue par Catégorie et Sous-Catégorie.

Le Vendeur peut proposer le référencement de ses Addons au sein d'une Sous-Catégorie précise. PrestaShop est libre d'accepter ou de refuser cette proposition.

Pour le référencement d'un Addon, PrestaShop prend notamment en compte les critères objectifs suivants :

- Le titre de l'Addon défini par le Vendeur ;
- La description fournie par le Vendeur dans la fiche produit ;
- La catégorie de l'Addon ;
- La performance de l'Addon (déterminée au vu du nombre de téléchargement) ;
- La présence de commentaires positifs et/ou négatifs de la part des Clients ;
- La dernière mise à jour ;
- Le taux de réponse au SAV, la réactivité et la qualité du SAV fourni par le Vendeur ;
- L'ancienneté et l'expérience du Vendeur ;
- Le respect des présentes CGU et le professionnalisme du Vendeur à l'égard des Clients.

De plus, certains Addons proposés par les Vendeurs sur la PrestaShop Marketplace font l'objet d'une mise en avant grâce à un référencement payant. Ces Addons se distinguent des autres par un affichage spécifique et un référencement prioritaire.

La publication et la gestion des commentaires Clients sont effectués *via* la solution Avis Vérifiés.

En clair,

Les Addons sont référencés sur la Marketplace PrestaShop et dans le Back Office des Marchands par Catégorie et Sous Catégorie, d'après des critères établis par PrestaShop tels que les commentaires des Clients et la qualité du SAV.

6.2. Référencement des Vendeurs

Le Vendeur bénéficie d'un statut "Conqueror", "Captain" ou "Superhero" attribué en fonction du système d'Echelle d'Expertise calculé sur la base des critères suivants :

- son ancienneté ;
- la note moyenne de son catalogue de produits (note des clients) ;
- le nombre de notes positives reçues (4 étoiles et plus) ;
- la qualité de son support (réactivité et qualité de réponse).

Si PrestaShop ne dispose pas de données sur le Vendeur, celui-ci ne bénéficie d'aucun statut.

Les niveaux d'expertise sont calculés automatiquement sur une base hebdomadairement et se basent sur des données s'étalant sur plusieurs mois. Chaque Vendeur peut avoir accès au détail de son statut depuis son Compte Vendeur.

Les critères de l'Échelle d'expertise peuvent être modifiés discrétionnairement par PrestaShop. Le Vendeur est informé préalablement à chaque changement.

En clair,

PrestaShop utilise une Echelle d'Expertise pour guider les Marchands sur la Marketplace. Cette Echelle utilise des critères fixés par PrestaShop pour attribuer un statut au Vendeur.

Le Vendeur peut consulter les détails de son statut depuis son Back-office.

6.3. Référencement préférentiel des partenaires officiels PrestaShop

Les Addons distribués par les partenaires officiels PrestaShop ayant conclu un contrat de partenariat en vigueur avec PrestaShop peuvent bénéficier d'un référencement préférentiel sur la Marketplace PrestaShop.

Ce référencement préférentiel peut notamment prendre la forme d'une mise en avant spécifique, d'un positionnement privilégié dans les résultats de recherche ou les catégories de la Marketplace, ou de tout autre dispositif destiné à accroître leur visibilité. Ce référencement constitue l'un des avantages attachés au statut de partenaire officiel PrestaShop.

En clair,

Les Addons des Partenaires officiels PrestaShop peuvent bénéficier d'un référencement préférentiel sur la Marketplace.

Cet avantage est attaché au statut de Partenaire officiel.

7. Obligation de fournir le Business Care

Lors de l'achat d'un Addon, le Vendeur doit fournir au Client un service Business Care pour une durée minimale de douze mois selon les modalités financières décrites en Annexe 2.

7.1. Services et durée du Business Care

Le service Business Care s'applique par Addon et par Site Marchand.

Le Service Business Care inclus :

- le Service Après Vente (SAV)
- les Mises à Jour fonctionnelles gratuites de l'Addon ;
- les Mises à Jour fonctionnelles payantes de l'Addon ;
- les Mises à jour de sécurité de l'Addon.

Le service Business Care est fourni pour une durée de douze (12) mois à compter de la date d'achat de l'Addon par le Client. Le Vendeur s'engage à assurer le service Business Care de façon continue pendant toute la durée de souscription du Client, hors cas de remboursement ou de désactivation du service Business Care par le Client.

Le Vendeur reconnaît que le Client peut résilier sa souscription au service Business Care à tout moment sans préavis ni pénalité. Le service Business Care est alors résilié à la fin de la durée de souscription en cours. Le Vendeur s'engage à fournir les services jusqu'à l'expiration de la souscription en cours. Chaque abonnement annuel commencé est dû.

Si le Module est désactivé pour quelque raison que ce soit, l'abonnement Business Care du Client prendra automatiquement fin, sans préavis ni possibilité de maintien des services.

A la résiliation, le Vendeur ne sera plus tenu d'assurer le service Business Care pour l'Addon concerné.

Si un Client souhaite réactiver un service Business Care sur un Addon qu'il a préalablement résilié, cette réactivation engendre une majoration financière sur le prix initial appliquée selon les conditions financières prévues à l'Annexe 2.

En clair,

Le Vendeur s'engage à fournir le service Business Care à ses Clients pour tout Addon acheté pour une durée minimale de 12 mois.

7.2. Service après vente (SAV)

Le SAV est un service de nature technique incluant une assistance à l'installation et la configuration de l'Addon. A ce titre, le Vendeur s'engage à :

- répondre aux questions et réclamations des Clients dans le délai d'un (1) jour ouvré, hors période de cessation temporaire d'activité dûment signalée aux Clients. Les réponses automatiques envoyées par les Vendeurs ne sont pas considérées comme valables ;
- à apporter toute l'assistance nécessaire pour résoudre d'éventuelles anomalies dans un délai maximal de trente (30) jours ouvrés suivant la demande du Client ou à défaut à rembourser au Client le prix de l'Addon.

Le Vendeur peut refuser de réaliser le SAV uniquement dans les cas suivants :

- les réclamations du Client ou les corrections d'anomalies ne porte pas directement et exclusivement sur l'Addon concerné ;
- la demande du Client porte sur une intervention sur le Site Marchand ou concerne les Services Tiers ;
- la version du Site Marchand ne correspond pas aux versions compatibles annoncées sur la fiche produit de l'Addon à sa date d'achat ;
- le Site Marchand comporte des développements additionnels contraires et incompatibles avec l'Addon installé ;
- le Client a réalisé des développements spécifiques, des modifications du code source ou des fichiers sources de l'Addon ou de la Solution.

En cas de défaillance de l'Addon, le Vendeur peut proposer et/ou communiquer une mise à jour gratuite ou une mise à jour fonctionnelle payante de l'Addon.

En clair,

Le SAV est de nature purement technique et inclut l'assistance à l'installation et à la configuration de l'Addon.

Le Vendeur répond aux demandes des Clients dans un délai d'un jour ouvré (hors période de cessation d'activité signalée aux Clients) et à apporter toute correction nécessaire à la sécurité de l'Addon dans un délai de 30 jours ouvrés ou, à défaut, rembourse le Client.

7.3. Services de mise à jour

Pendant la durée du service Business Care, le Vendeur fourni gratuitement à ses Clients Addons des services de Mise à Jour relatifs à ses Addons dans les délais suivants:

Type de mise à jour	Objectif de la mise à jour	Délai de réalisation

Mise à jour fonctionnelle gratuite	La correction, l'optimisation ou à l'amélioration, technique ou fonctionnelle des fonctionnalités existantes d'un Addon	Six (6) mois à compter de la mise en production de la nouvelle version mineure de la Solution
Mise à jour fonctionnelle payante	L'ajout de nouvelles fonctionnalités, l'amélioration des interfaces et une optimisation de performance par la réécriture partielle ou intégrale du code informatique de l'Addon	Six (6) mois à compter de la mise en production de la nouvelle version majeure de la Solution
Mise à jour de sécurité	La correction d'une vulnérabilité sécurité d'un Addon	Quarante huit (48) heures ouvrés à compter de la notification de la vulnérabilité

Il est précisé que les Addons développés uniquement pour la version 1.6 de la Solution ne sont pas concernés par l'obligation de réaliser des Mises à jour de conformité avec les dernières versions mineures 1.7 et futures versions majeures.

7.4 Manquements aux obligations du Business Care

Si le Vendeur ne respecte pas les délais et obligations au titre du service Business Care, PrestaShop se réserve le droit de :

- suspendre et déréférencer le Vendeur ;
- valider les demandes de remboursement des Clients du prix des services Business Care ;
- rembourser les Clients des sommes payées par ces derniers au titre du Business Care, étant précisé que PrestaShop déduira ces montants des sommes à devoir au Vendeur au titre des ventes de ses Addons.

Dans ces hypothèses, l'abonnement au service Business Care sur l'Addon concerné sera résilié.

En clair,

En cas de manquement à ses obligations au titre du Business Care, PrestaShop peut suspendre / déréférencer le Vendeur, valider la demande de remboursement des Clients du prix du service Business Care et rembourser les Clients des sommes versées au Vendeur à ce titre, et ce sans son consentement.

Le service Business Care relatif à l'Addon sera automatiquement résilié.

8. Modalités de commissionnement

Le Vendeur reconnaît que PrestaShop est seule habilitée à recevoir des Clients le paiement du prix des Addons et du services Business Care.

PrestaShop procède ensuite au versement des sommes dues au Vendeur conformément à l'autorisation qui lui a été faite par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Le Vendeur peut à tout moment consulter le solde et le détail des mouvements opérés depuis son compte Vendeur.

8.1. Rémunération de PrestaShop

PrestaShop prélève sur le prix des Addons et des services Business Care, les Commissions hors taxe suivantes :

Vente réalisée	Commission prélevée par PrestaShop
Vente d'Addons sur la Marketplace PrestaShop	Détaillée en Annexe 1
Vente du Business Care d'un Addon sur la Marketplace PrestaShop	Détaillée en Annexe 2
Vente d'un Addons et de Business Care sur le Back Office	50% du prix de vente de l'Addons et du Business Care
Vente d'Addons et de Business Care pendant une Mise en Avant (Article 10)	50% du prix de vente de l'Addons et du Business Care
Vente d'Addons dans un pack (Article 11)	50% du prix de vente de l'Addons
Vente d'Addons pendant une opération promotionnelle à l'initiative de PrestaShop (Article 11)	40% du prix de vente de l'Addons et du Business Care
Vente d'Addons pendant une promotion mise en place par le Vendeur (Article 11)	40% du prix de vente de l'Addons et du Business Care

Il est précisé que les liens affichés dans le Back-office des Sites Marchands à la suite d'une recherche (et n'étant pas des liens déjà visibles dans le Back-office en dehors d'une recherche) ne sont pas sujets à la commission de 50%.

Il est également précisé qu'en cas de remise commerciale ou d'action promotionnelle sur le Prix Catalogue réalisées à l'initiative de PrestaShop, le calcul de la Commission sera fixé sur le Prix de Vente. Les remises commerciales et actions promotionnelles prises à l'initiative de PrestaShop ne peuvent pas entraîner une remise sur le Prix Catalogue supérieure à 10%.

La Commission de PrestaShop sur une vente d'Addon ou de Service de Mise à Jour (offre Business Care exclue) ne peut pas être inférieure à dix (10) euros hors taxe.

8.2. Versements au Vendeur

PrestaShop s'engage à transférer les sommes perçues au titre de la vente des Addons ou du service Business Care au Vendeur, minorées, cumulativement :

- de sa commission telle que détaillée à l'annexe 1 ;
- des éventuels remboursements effectués au profit des Clients ;
- des éventuelles créances dont serait titulaire PrestaShop pour quelque raison que ce soit, pouvant être compensées de plein droit conformément aux articles 1347 et suivants du Code civil.

Les virements sont effectués par PrestaShop soit sur le compte bancaire du Vendeur (article 8.2.1. ci-dessous), ou soit sur le compte Stripe du Vendeur (article 8.2.2. ci-dessous).

En cas de manquement par le Vendeur à son obligation de bonne foi dans le cadre de la relation contractuelle ou de fraude manifeste ou grave, PrestaShop se réserve le droit de refuser le versement des sommes perçues au titre de la vente d'Addons et/ou du service Business Care au Vendeur. A ce titre, PrestaShop se réserve également le droit de refuser des remboursements demandés par les Clients.

8.2.1. Versements sur le compte bancaire du Vendeur

Le Vendeur est responsable de l'actualisation et de la gestion de ses informations bancaires sur son compte Vendeur.

En outre, il reconnaît et accepte que des frais bancaires peuvent être appliqués par la banque lors de certains virements.

Conditions de facturation : Les versements sont effectués par PrestaShop sur présentation d'une facture établie selon les modalités suivantes :

La facture doit être présentée à PrestaShop au plus tôt quarante-cinq (45) jours à compter de la notification d'une vente sur la Marketplace PrestaShop et au plus tard cinq (5) ans et 45 jours à compter de ladite vente.

Le Vendeur est réputé avoir renoncé à tout paiement de la part de PrestaShop dès lors qu'aucune facture n'a été émise par lui dans ce délai de cinq ans et quarante-cinq jours.

Nonobstant ce qui précède, en cas de demande de remboursement du prix de vente d'un Addon effectuée par un Client dans le délai de quarante-cinq (45) jours précité, le délai de facturation est suspendu jusqu'au remboursement afin de prendre en compte ce remboursement dans le calcul de la commission.

En cas de demande de remboursement effectuée par un Client postérieurement audit délai de quarante-cinq (45) jours, le montant remboursé sera déduit du prochain versement effectué par PrestaShop au Vendeur.

8.2.2. Versements sur le compte Stripe du Vendeur. PrestaShop propose aux Vendeurs établis en Europe et au Royaume-Uni la possibilité de créer un compte Stripe dédié aux versements par PrestaShop résultants de leurs Ventes.

Création du compte Stripe : Les étapes pour la création et la mise en service d'un tel compte Stripe sont les suivantes :

1. Le Vendeur accède à l'option de création de compte Stripe via l'hyperlien disponible sur son compte Vendeur.

2. Le Vendeur renseigne les informations requises par Stripe pour la création de son compte. Stripe est ainsi amené à collecter des informations d'identité et bancaires.

   Le Vendeur est avisé que Stripe n'est pas disponible dans les pays répertoriés sur cette liste.

   Lors de la création de son compte, le Vendeur reconnaît avoir pris connaissance et accepter les conditions générales relatives à l'utilisation des services Stripe.

3. Une fois les informations vérifiées et validées, Stripe confirme la création de son compte.

4. Stripe informe PrestaShop de la création et de la mise en service du compte Stripe du Vendeur, permettant ainsi à PrestaShop d'effectuer des versements sur ce compte. Aussi, PrestaShop en notifiera le Vendeur.

5. Le Vendeur aura la possibilité, à tout moment et de manière autonome via son compte Vendeur, de consulter son solde, de vérifier les transferts effectués et de modifier les informations renseignées.

Réception des fonds perçus : Les fonds perçus, directement transférés sur le compte Stripe du Vendeur, seront temporairement bloqués pendant une période quarante-cinq (45) jours à compter de la notification d'une vente sur la Marketplace PrestaShop.

Au terme de cette période de quarante-cinq (45) jours et tous les premiers jours du mois, PrestaShop émettra une facture au nom et pour le compte du Vendeur, débloquera les fonds perçus sur le compte Stripe du Vendeur et indiquera la facture comme acquittée.

Nonobstant ce qui précède, en cas de demande de remboursement du prix de vente d'un Addon effectuée par un Client, les fonds perçus au titre du remboursement seront directement prélevé sur le compte Stripe du Vendeur.

Acceptation du mandat de facturation : Le Vendeur reconnaît et accepte pleinement que PrestaShop génèrera les factures relatives aux sommes perçues au titre de la vente des Addons ou du service Business Care au Vendeur, minorées des éventuels remboursements effectués au profit des Clients et de sa commission commissions dûes. Les modalités et les conditions de cette auto-facturation sont précisées dans le mandat de facturation figurant en annexe 4.

En clair,

PrestaShop s'engage à reverser au Vendeur le fruit de ses ventes déduction faite des commissions appliquées par PrestaShop et des éventuels remboursements effectués auprès des Clients.

Les factures sont transmises à PrestaShop par les Vendeurs via leur compte Vendeur à l'issue d'un délai de 45 jours après la vente de l'Addon.

En outre, les Vendeurs établis en Europe et au Royaume-Uni ont également la possibilité de percevoir les versements directement sur leur compte Stripe créé selon les modalités définies. Lors de la création de son compte, le Vendeur reconnaît avoir pris connaissance et accepter les conditions générales relatives à l'utilisation des services Stripe.

9. Réclamations et remboursement des Clients

Toute réclamation d'un Client est transmise au Vendeur *via* son compte Vendeur.

Le Vendeur s'engage à consulter régulièrement son compte Vendeur et à correspondre avec les Clients pour le traitement de leurs réclamations uniquement par le biais de l'outil de messagerie du compte Vendeur.

Le Client est éligible au remboursement de l'Addon seul, jusqu'à un (1) mois après achat de celui-ci, pour l'une des raisons suivantes :

- l'Addon n'a pas été téléchargé ;
- l'Addon présente des dysfonctionnements techniques et le Client a préalablement sollicité sans succès le Vendeur au titre du SAV ;
- la fiche produit et/ou la démonstration de l'utilisation de l'Addon a induit en erreur le Client sur les qualités essentielles de l'Addon qui l'ont conduit à contracter.

Le remboursement d'un Addon entraîne systématiquement le remboursement de l'abonnement au service Business Care ainsi que sa résiliation.

Dans le cas où le Vendeur Vendeur ne traiterait pas les réclamations des Clients au moyen de l'outil de messagerie de son compte Vendeur, les réclamations seront considérées comme n'ayant pas été traitées et PrestaShop sera libre de procéder au remboursement de l'Addon au Client concerné.

Pour les paiements réalisés par les Clients par le biais de PayPal, le Vendeur reconnaît que le remboursement peut être réalisé à l'initiative de PayPal conformément à leur procédure de litige, et ce sans intervention possible de PrestaShop.

En clair,

Le Vendeur doit consulter son compte Vendeur et traiter les réclamations des Clients uniquement *via* la messagerie de son compte Vendeur.

Si l'Addon acheté par le Client n'a pas été téléchargé ou s'il présente des dysfonctionnements techniques non-résolus malgré l'intervention du SAV, le Client dispose d'un mois post-achat pour demander son

remboursement.

Le remboursement concerne le prix de l'Addon et le prix de l'abonnement du Business Care, qui sera résilié.

10. Achat de Mise En Avant des Vendeurs

La Mise en Avant permet au Vendeur de choisir les Addons qu'il désire positionner prioritairement sur la Marketplace PrestaShop, pendant une durée déterminée.

Les Vendeurs demandent l'achat d'une Mise En Avant directement via leur compte Vendeur.

Les Vendeurs reconnaissent que :

- PrestaShop est libre de refuser l'achat d'une Mise En Avant ;
- la disponibilité de la Mise En Avant n'est pas garantie sur la période souhaitée par le Vendeur ;
- l'achat d'une Mise En Avant ne garantit pas d'augmentation des ventes pour le Vendeur ;
- la Mise en Avant engage les Vendeurs rendre disponible à la vente l'Addon concerné ;
- en cas de déréférencement de l'Addon pendant la période de Mise en Avant, l'achat de la Mise en Avant ne sera pas remboursé ;
- le remboursement de la Mise en Avant peut être demandé exclusivement en cas de non-respect de l'obligation d'affichage de PrestaShop.

Une fois la réservation validée par la confirmation et par le paiement du Vendeur, PrestaShop procède à la Mise En Avant de l'Addon sur la ou les pages réservée(s).

Pour toute réservation en page Catégorie ou Sous-Catégorie, la Mise en Avant :

- s'affiche lorsque le Client a cliqué sur la Catégorie concernée dans le menu principal ;
- s'affiche lorsque le Client a sélectionné la Catégorie dans l'outil de navigation à facettes ;
- ne s'affiche pas lorsque le Client se rend dans la Catégorie en utilisant la barre de recherche.

En clair,

Le Vendeur peut acheter une prestation de Mise en Avant via son compte Vendeur afin de positionner prioritairement son Addon sur la Marketplace pendant une durée déterminée. PrestaShop se réserve le droit de refuser la vente de la prestation et de ne pas rembourser le Vendeur du prix de la prestation si son Addon venait à être déréférencé.

Le Vendeur ne peut demander un remboursement que si PrestaShop ne respecte pas son obligation d'affichage de l'Addon.

La Mise en Avant d'un Addon ne garantit en aucun cas un nombre plus élevé de ventes.

11. Ventes promotionnelles

Le Vendeur peut réaliser des promotions de 5 à 20% sur le Prix Catalogue de chacun de ses Addons.

Cette promotion est limitée à vingt-et-un (21) jours par an pour chaque Addon et valable pour une durée de 1 mois à compter de la mise en place.

Ces opérations promotionnelles à l'initiative du Vendeur ne sont pas cumulables avec d'autres opérations promotionnelles en cours et ne sont pas applicables au service Business Care.

Sur proposition de PrestaShop, le Vendeur peut commercialiser ses Addons au sein de packs composés de plusieurs Addons. Chaque Addon du pack est techniquement indépendant et un pack équivaut à un produit commandé.

Dans le cadre d'opérations promotionnelles saisonnières et ponctuelles, PrestaShop peut, à son initiative et à sa seule discrétion, sélectionner dans le Catalogue du Vendeur, un Module ou un service Business Care éligible à ses propres campagnes promotionnelles Les Commissions applicables à ces ventes sont déterminées à l'annexe 1.

En clair,

Le Vendeur peut réaliser des promotions de 5 à 20 % sur le Prix Catalogue de chacun de ses Addons, hors Business Care. Cette possibilité est limitée à 21 jours par an pour chaque Addon.

Il peut uniquement commercialiser ses Addons sous forme de pack de plusieurs Addons sur proposition de PrestaShop..

PrestaShop se réserve le droit d'appliquer des promotions sur un Addon du Catalogue du Vendeur. Les Commissions de PrestaShop sont alors déterminées par l'article 8.

12. Déréférencement d'Addons ou d'un Vendeur

PrestaShop se réserve le droit, à tout moment, de modifier les conditions d'accès, de référencement, de visibilité et de maintien des Addons et des Vendeurs sur la Marketplace, notamment pour des motifs techniques, commerciaux, éditoriaux, économiques ou stratégiques. Ces décisions relèvent de la gestion et de l'organisation de la Marketplace par PrestaShop et sont prises dans le respect des dispositions légales applicables, notamment en matière de droit de la concurrence.

PrestaShop en avertit le Vendeur par e-mail ou par la messagerie de son Compte.

12.1. Déréférencement d'un ou plusieurs Addons

PrestaShop peut procéder au déréférencement d'un ou plusieurs Addons de manière temporaire ou permanente en cas :

(i) d'absence de vente d'un ou de plusieurs Addons du Vendeur pendant une période ininterrompue de deux (2) mois ;

(ii) de taux de contact après-vente élevé pour cause de dysfonctionnement de l'Addon, entraînant une plainte et/ou une demande de remboursement ;

(iii) non paiement des frais annuels.

PrestaShop peut également déréférencer un Addon ou un Vendeur, temporairement ou définitivement, en cas de :

(i) non-respect des Normes de Développement ;
(ii) existence d'anomalies de conception, de fonctionnement ou failles de sécurité d'un Addon de nature à altérer le fonctionnement de la Solution ou qui ne serait pas corrigées par le Vendeur;
(iii) virus ou code malicieux au sein d'un ou plusieurs Addons ;
(iv) descriptif d'un ou plusieurs Addons contraire à l'ordre public, aux bonnes mœurs, insuffisant ou qui serait de nature à porter à confusion ou à porter atteinte aux intérêts ou à l'image de PrestaShop ;
(v) redirection par le Vendeur des internautes depuis le site prestashop.com ou la Marketplace PrestaShop vers des Sites Marchands ou tout sites faisant la promotion de produits identiques ou similaires aux Addons ;
(vi) communication par le Vendeur de graphismes insuffisants ou de mauvaise qualité ;
(vii) publication ou tenue en public de propos diffamants, dénigrants ou injurieux sur PrestaShop, la Marketplace PrestaShop, ou un autre Vendeur ou un Client ;
(viii) non-respect de droits des tiers, notamment violation de droits de propriété intellectuelle ;
(ix) non-respect des exigences légales en vigueur dans les pays dans lesquels l'Addon est proposé ;
(x) non-respect d'une disposition de la législation en matière de données personnelles (RGPD) telles qu'une grave atteinte à la confidentialité des données, à la sécurité des données ;
(xi) manque de professionnalisme, notamment par l'utilisation d'un langage inapproprié, à l'égard des Clients Addons ou des équipes PrestaShop ;
(xii) non-respect des obligations relatives à la fourniture du service Business Care ;
(xiii) redirection des correspondances avec les Clients vers une messagerie autre que celle de la Marketplace PrestaShop ;
(xiv) pratique déloyale constatée portant atteinte aux intérêts d'un autre Vendeur, notamment en dénigrant, détournant ou altérant ses offres, ou en créant des outils destinés à limiter ou nuire à l'utilisation ou à la performance de ses produits ou services ;
(xv) et plus généralement toute violation des présentes CGU ou à l'obligation de bonne foi dans le cadre de la relation contractuelle qui lie le Vendeur à PrestaShop ;
(xvi) décision de PrestaShop d'organiser ou de réorganiser le Catalogue selon des critères éditoriaux, techniques, commerciaux ou stratégiques.

La liste ci-dessus n'est pas exhaustive.

12.2 Procédure de déréférencement

Le cas échéant, PrestaShop notifie préalablement le Vendeur par e-mail ou via son compte Vendeur des violations alléguées et de la décision de déréférencement.

En cas de manquement grave à l'obligation de bonne foi par le Vendeur ou en cas de fraude manifeste, PrestaShop peut déréférencer ce dernier sans mise en demeure préalable et sans préavis, sous réserve de l'informer dans les plus brefs délais suite au déréférencement.

En cas de suspension du Vendeur, l'ensemble de ses Addons est déréférencé.

Il appartient au Vendeur de procéder à la sauvegarde de toutes les données de son compte Vendeur ainsi que de réclamer son paiement conformément à l'article 8.2.

En clair,

PrestaShop peut suspendre un Vendeur ou un Addon de la Marketplace à tout moment.

PrestaShop peut déréférencer un Addon en cas d'absence de vente de cet Addon pendant une durée ininterrompue de 2 mois, un dysfonctionnement de l'Addon entraînant un taux de contact post-vente élevé ou une plainte d'un Client.

PrestaShop peut déréférencer un Vendeur notamment en cas de non respect des CGU, le manque de professionnalisme, la violation d'une disposition légale, la redirection vers des sites concurrents à PrestaShop et la violation des droits des tiers.

PrestaShop informe préalablement le Vendeur des violations alléguées donnant lieu au déréférencement. En cas de manquement à son obligation de bonne foi ou une fraude manifeste, PrestaShop peut le déréférencer sans mise en demeure et sans préavis préalable.

Il appartient au Vendeur de sauvegarder ses données et de réclamer son paiement en cas de déréférencement de son Addon ou de son profil sur la Marketplace.

13. Résiliation et conséquences

13.1. Clôture du compte par le Vendeur. Le Vendeur peut clôturer son Compte, à tout moment, sans pénalité, depuis son Compte Vendeur.

A la fin des relations contractuelles, PrestaShop procède au déréférencement des Addons du Vendeur et cesse leur diffusion sur la Marketplace PrestaShop et au sein des Back-office des Sites Marchands.

De ce fait, il appartient ainsi au Vendeur de procéder à la sauvegarde de ses données ainsi que de réclamer le paiement conformément à l'article 8.2.

Par ailleurs, le Vendeur reconnaît qu'un Addon ne faisant pas l'objet du paiement des frais annuels est déréférencé de la Marketplace PrestaShop et du Back Office à l'issue de la période de douze mois en cours. A cette date, les données relatives à l'Addon déréférencé ne seront plus accessibles par le Vendeur, il lui appartient de procéder à la sauvegarde de ses données.

Toutefois, quelque soit la cause de résiliation, le Vendeur reconnaît et accepte que :

- le Client ayant acheté l'Addon préalablement à la résiliation pourra poursuivre l'utilisation de l'Addon sous les termes de la licence concédée et ce indépendamment de la fin des relations contractuelles avec PrestaShop ;
- le téléchargement des Addons demeure disponible à l'égard des Clients ayant passé commande avant la fin des relations contractuelles entre PrestaShop et le Vendeur ;

Afin de permettre aux parties de solder leurs comptes, le Vendeur ne pourra demander le paiement à PrestaShop du résultat de ses ventes d'Addons restant dû au jour de la résiliation qu'à l'issue d'un délai de 3 (trois) mois à compter de la notification écrite de la fin des relations contractuelles.

13.2. Clôture automatique du compte Vendeur en cas d'inactivité prolongée. En cas d'inactivité du Vendeur sur son compte Vendeur pendant une période de cinq (5) ans, le compte concerné ainsi que toutes les données y afférentes seront anonymisés. Cette anonymisation entraînera la suppression de toute possibilité pour le Vendeur d'accéder à ses données, ainsi que la désactivation complète du compte.

Le Vendeur reconnaît et accepte qu'en cas d'inactivité dépassant cette durée de cinq (5) ans, son compte Vendeur et l'ensemble des données associées seront irrévocablement anonymisés, conformément aux dispositions prévues. Aucun accès ou récupération de ces données ne sera possible après ce processus.

En clair,

Le Vendeur peut mettre fin à tout moment à la relation contractuelle, le Catalogue du Vendeur est alors déréférencé.

L'absence de paiement des frais annuels entraîne le déréférencement de l'Addon concerné à la fin de la période en cours. Au moment du déréférencement, le Vendeur n'aura plus accès aux données de cet Addons.

A la résiliation pour quelque cause que ce soit, les Clients peuvent poursuivre le téléchargement et l'utilisation des Addons achetés avant la résiliation du Vendeur.

Le Vendeur peut récupérer la somme du résultat de ses ventes à l'issue d'un délai de 3 mois.

En cas d'inactivité supérieure à 5 ans, le Vendeur reconnaît que son compte Vendeur et toutes les données contenues seront anonymisées.

14. Propriété intellectuelle

14.1. Absence de cession de droits de propriété intellectuelle

PrestaShop est titulaire des droits de propriété intellectuelle afférents à la Marketplace PrestaShop, notamment relatif à la plateforme logicielle et aux éléments graphiques de la Marketplace PrestaShop.

Les présentes CGU n'opèrent aucun transfert de propriété, chacune des parties conserve l'intégralité de ses droits de propriété intellectuelle.

En conséquence, le Vendeur s'interdit de porter atteinte de quelque manière que ce soit aux droits de propriété intellectuelle détenus par PrestaShop ou par les autres Vendeurs sur les Addons. L'affichage d'une marque dans le titre d'un Module est seulement autorisé lorsque cette utilisation est nécessaire afin d'identifier et caractériser le service fourni ou auquel permet d'accéder le Module.

Il est notamment interdit d'utiliser la marque PrestaShop dans un nom de domaine.

En clair,

PrestaShop est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle afférent à la Marketplace

Les CGU n'opèrent aucun transfert de propriété au profit de l'autre partie. Le Vendeur s'interdit d'utiliser la marque PrestaShop dans un nom de domaine.

14.2. Concession de licence des Addons à PrestaShop

Pour les besoins du fonctionnement de la Marketplace PrestaShop, le Vendeur concède à PrestaShop, pour la durée des relations commerciales, à titre non exclusif et gratuit :

- l'ensemble des droits nécessaires à la réalisation des Services et notamment le droit de réaliser toute opération informatique, de reproduire, représenter, diffuser, distribuer, et promouvoir sous toutes formes et tous moyens connus les Addons et tout élément soumis à un droit de propriété intellectuelle ou industrielle (logo, marque, textes, images) ;
- le droit de sous-licencier aux Clients une licence non exclusive d'utilisation des Addons, limitée à un seul Site Marchand et valable pour toute la durée des droits d'auteur dès le téléchargement de l'Addon.

Le Vendeur reconnaît que la licence attachée aux Addons peut faire l'objet d'un transfert en cas de :

- collaboration entre un Marchand et un Prestataire technique : le Marchand ou le Prestataire peuvent transférer l'Addon et sa licence d'utilisation à l'autre ;
- cession du Site Marchand d'un Client.

Dans le cadre de ces exceptions, le transfert de l'Addon ne pourra être réalisé que s'il est accepté par son bénéficiaire. Le transfert de l'Addon inclut, le cas échéant, le service Business Care de l'Addon.

A compter du transfert, le Client à l'origine du transfert n'aura plus accès à l'Addon ni à sa gestion.

La contrepartie financière de la présente concession est comprise dans la rémunération du Vendeur telle que prévue à l'article 8 des présentes CGU.

La présente licence concédée à PrestaShop perdure postérieurement à la résiliation des relations contractuelles intervenue conformément aux stipulations de l'article 13 des présentes, pour les Clients

ayant commandé un Addon du Vendeur avant la fin de la relation contractuelle entre PrestaShop et le Vendeur concerné.

En clair,

Le Vendeur concède à PrestaShop l'ensemble des droits nécessaires à la réalisation du Service et le droit de sous-licencier aux Clients l'utilisation des Addons.

La licence d'utilisation des Addons ne peut être transférée que dans le cas d'une collaboration entre un Marchand et un Prestataire technique ou d'une cession d'un Site Marchand par un Client.

La contrepartie financière de cette concession de licence est comprise dans les modalités financières des présentes CGU.

Cette concession de licence perdure après la résiliation des Services par le Vendeur pour permettre aux Clients d'utiliser l'Addon.

15. Responsabilité

PrestaShop fournira ses meilleurs efforts aux fins de rendre le téléchargement des Addons accessible depuis son site internet 24h/24, 7J/7, sans interruption autre que celles requises pour les besoins de la maintenance curative ou évolutive de la Marketplace PrestaShop.

PrestaShop ne fournit aucune garantie particulière au Vendeur quant au fonctionnement ininterrompu de la Marketplace PrestaShop et du compte Vendeur ou qu'une correction pourra être apportée aux difficultés ou aux incidents reportés.

PrestaShop décline toute responsabilité en cas d'utilisation de la Marketplace PrestaShop par une personne, autre que le Vendeur ou une personne autorisée par lui, disposant de ses identifiants.

Le Vendeur assume l'entière responsabilité des dommages résultant de l'utilisation de ses Addons par PrestaShop ou par un Client. En conséquence, le Vendeur s'engage à garantir PrestaShop de toute condamnation ou frais qui pourrait être mis à sa charge en raison d'un dommage subi par un Client suite à l'utilisation de ses Addons ou de contrefaçon d'un Addon.

En aucun cas, PrestaShop ne pourra être tenue de réparer un dommage de nature indirecte, tel que, sans que cette liste soit limitative : une perte de revenus, une perte de clientèle, une atteinte à l'image ou la réputation, une atteinte à un droit de propriété intellectuel, une baisse de nombre de téléchargement des Addons du Vendeur, une fausse ou mauvaise information communiquée par le Vendeur relativement à ses Addons, etc.

En toute hypothèse, la responsabilité que PrestaShop pourrait encourir à quelque titre que ce soit, ne pourra, sauf dol ou faute lourde, excéder 15% du montant total facturé par le Vendeur à PrestaShop au cours des 12 (douze) derniers mois précédent le fait générateur de la responsabilité de PrestaShop.

En clair,

PrestaShop s'efforce à rendre la Marketplace accessible 24h/24 et 7j/7 mais ne fournit aucune garantie de fonctionnement ininterrompu.

Le Vendeur assume l'entière responsabilité des dommages résultant de l'utilisation de ses Addons par PrestaShop ou un Client. Il garantit PrestaShop de toute condamnation mise à sa charge suite à l'utilisation ses Addons ou de contrefaçon d'un Addon.

La responsabilité de PrestaShop ne peut être recherchée pour un dommage de nature indirecte et ne saurait excéder 15% du montant total facturé par le Vendeur à Prestashop au cours des 12 mois précédent le fait litigieux.

16. Garanties – Garantie de non éviction

Le Vendeur déclare et garantit :

- que ses Addons sont parfaitement conformes aux Normes de Développement, ne contiennent aucun virus ou autre codes malicieux, et sont compatibles avec l'ensemble des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Le Vendeur s'interdit à ce titre de faire figurer dans le descriptif de ses Addons tout élément contraire à l'ordre public ou à la réglementation en vigueur ;
- qu'il détient l'ensemble des droits, notamment de propriété intellectuelle, nécessaire à l'exécution des CGU et notamment avoir conclu ou régularisé les cessions ou licences de droits avec tous tiers qui peuvent ou pourraient détenir des droits sur tout ou partie des Addons ;
- que ses Addons ne portent atteinte ni ne contrefont aucun droit d'auteur, brevet, marque, ou tout autre droit de propriété intellectuelle appartenant à un tiers.

En conséquence, le Vendeur s'engage à relever et garantir intégralement PrestaShop de toute condamnation, frais (notamment de conseils et de procédure) et accessoires qui pourraient être mis à sa charge à raison de l'inexactitude des déclarations et garanties consenties au présent article.

Le Vendeur s'engage par ailleurs à informer immédiatement PrestaShop de toute réclamation formulée par un tiers relative à un de ses Addons, afin que PrestaShop puisse procéder au déréférencement de l'Addon litigieux.

En clair,

Le Vendeur garantie PrestaShop que ses Addons sont conformes aux Normes de Développements, à la législation et qu'il détient l'intégralité des droits, notamment de propriété intellectuelle, pour exécuter les présentes CGU.

En cas de condamnation ou frais incombant à PrestaShop du fait de la non conformité d'un Addons du Vendeur à quelque titre que ce soit, ce dernier s'engage à garantir PrestaShop.

17. Données à caractère personnel

Les informations relatives à la collecte et au traitement des données à caractère personnel que nous effectuons sont détaillées dans notre Politique de protection des données à caractère personnel.

Le Vendeur est informé que ses Addons doivent être conformes à toutes les exigences légales en vigueur dans tous les lieux où il est mis à disposition.

Le Vendeur est seul responsable du respect des règles de protection des données personnelles des données qu'il pourrait être amené à traiter via ses Addons. A ce titre, il met en œuvre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux obligations lui incombant, notamment en mettant à disposition des Clients une politique de confidentialité ou note d'information relative à la protection des données personnelles conforme aux exigences du RGPD.

Le Vendeur reconnaît et accepte qu'il est seul responsable de l'information qu'il fournit à PrestaShop, et par voie de conséquence aux Marchands, relative à la collecte, ou non, de données à caractère personnel effectuée par ses Addons.

En clair,

Les données personnelles sont traitées conformément à la Politique de protection des données à caractère personnel.

Le Vendeur s'engage à rendre ses Addons conformes à la législation en vigueur en matière de données personnelles.

18. Force majeure

PrestaShop pourra suspendre la Marketplace PrestaShop en cas de survenance d'un fait indépendant de sa volonté, d'un cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence des tribunaux français, ou du fait d'un tiers.

19. Convention sur la preuve

Les registres informatisés conservés dans les systèmes de PrestaShop dans le respect des règles de l'art en matière de sécurité seront considérés comme preuves.

L'archivage est effectué sur un support de nature à assurer le caractère fidèle et durable requis par les dispositions légales en vigueur. Il est convenu qu'en cas de divergence entre les registres informatisés de

PrestaShop et les documents au format papier ou électronique dont dispose le Vendeur, les registres informatisés de PrestaShop feront foi.

Le Vendeur reconnaît, à titre de convention sur la preuve, la valeur probante :
- du système de comptabilisation du nombre des téléchargements ;
- des informations communiquées sur le Middle-office;
- des échanges entre les Vendeurs et les Clients sur le Middle-office ;

Ces éléments font foi de la preuve des transactions et des relations contractuelles entre les Vendeurs et les Clients d'une part, et entre PrestaShop et le Vendeur d'autre part.

En conséquence, le Vendeur est informé et accepte que PrestaShop soit destinataire en copie pour information des correspondances échangées entre lui et les Clients via l'outil de messagerie de PrestaShop Addons.

En clair,

Les registres informatisés (comprenant le système de comptabilisation des téléchargements, informations communiquées sur le compte Vendeur et les échanges entre les Vendeurs et les Clients) sont conservés par PrestaShop et sont considérés comme preuves. En cas de divergence entre les registres de PrestaShop et du Vendeur, ceux de PrestaShop font foi.

20. Loi applicable – Tribunaux compétents

Les présentes CGU sont soumises à la loi française.

Tout litige pouvant résulter de l'interprétation ou de l'exécution des présentes CGU sera soumis, préalablement à toute procédure judiciaire, à la médiation d'un médiateur désigné par la partie la plus diligente. Si la médiation n'aboutit pas, le litige sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Paris.

21. Indépendance des parties

Les parties demeurent indépendantes l'une de l'autre. Aucune stipulation des présentes CGU n'a pour objet ou pour finalité de créer un quelconque partenariat, mandat, représentation ou de subordination entre PrestaShop et le Vendeur.

22. Cession

La souscription Services Vendeurs est exclusivement personnelle et ne saurait faire l'objet d'une quelconque cession à titre gratuit ou onéreux.

PrestaShop se réserve le droit de transférer le Service à tout successeur ou tiers, y compris notamment sous forme de changement de contrôle, fusion, consolidation ou restructuration.

ANNEXE 1 : Pourcentage perçu par le Vendeur sur le prix de vente des Addons

1. **Pourcentage classique**

Conformément à l'Article 8 des présentes CGU, PrestaShop applique une Commission dégressive selon le chiffre d'affaires réalisé par les Vendeurs avec la vente de leurs Addons. Les paliers et pourcentages applicables sur la vente des Addons sont prévus dans le tableau suivant :

Pourcentage du Prix de Vente perçu par le Vendeur pour les ventes des Addons	
Paliers du chiffre d'affaire réalisé par le Vendeur	**Pourcentage Classique perçu par le Vendeur**
> 400 000 €	81%

200 000€	75%
100 000€	71%
50 000€	70%
20 000€	67%
10 000€	65%
5 000€	63%
0€	60%

2. **Pourcentages spéciaux temporaires**

Par dérogation aux pourcentages classiques telles que détaillés ci-dessus, les pourcentages spéciaux temporaires suivants trouveront à s'appliquer pendant six (6) mois à tout Vendeur inscrit postérieurement à l'entrée en vigueur des présentes CGU et utilisant les services de la Marketplace comme suit :

- soixante quinze pour cent (75%) du prix de vente des Addons pour les nouveaux Vendeurs inscrits utilisant la Marketplace PrestaShop ;
- soixante quinze pour cent (75%) du prix de vente des Addons pour les Vendeurs souhaitant de nouveau vendre leurs Addons sur la Marketplace après avoir cessé toute activité sur cette dernière. Le bénéfice de ce pourcentage n'est applicable qu'une seule fois et uniquement en cas d'arrêt total de l'utilisation des services de la Marketplace par le Vendeur pendant une durée au moins égale à six (6) mois.

Au-delà de la période de six (6) mois pendant laquelle vont s'appliquer ces Pourcentages spéciaux, les Pourcentages Classiques tels que détaillés ci-dessus s'appliqueront.

Le calcul des Pourcentages est réalisé chaque mois. Les pourcentages applicables seront déterminés sur la base du chiffre d'affaires réalisé par le Vendeur sur les six (6) mois précédents.

ANNEXE 2 : Modalités financières relatives au service Business Care

1. **Prix du service Business Care sur la Marketplace PrestaShop**

Le prix du service Business Care est fixé par défaut à quarante pourcent (40%) du prix de l'Addon seul pour les douze mois.

En cas de renouvellement du service Business Care, le prix du service est fixé à :

- quarante pourcent (40%) du prix de l'Addon seul lorsque le renouvellement a lieu pendant la durée de souscription en cours ;
- une majoration additionnelle de quatre vingt quinze pourcent (95%) du prix de l'Addon seul lorsque le renouvellement a lieu après l'expiration de la durée de souscription en cours. Ce prix majoré est appliqué pour une durée de 12 mois seulement.

A l'issue de ces 12 mois, en cas de renouvellement de cette souscription, le prix du service Business Care pour les années suivantes sera de nouveau fixé à 40% du prix de l'Addon seul.

En cas d'évolution du prix d'un Addon, le prix prélevé au titre du service Business Care restera inchangé pour les Clients qui ont acheté l'Addon antérieurement à l'augmentation et ont renouvelé sans interruption le service Business Care pendant la durée de souscription en cours. Cependant, en cas de renouvellement du service après l'expiration de la durée de souscription, la majoration appliquée sera réalisée sur le prix de l'Addon seul en vigueur à la date de renouvellement.

A titre d'exemple :

	1er juillet 2021	**31 octobre 2021**	**30 juin 2022**	**6 janvier 2024**	**6 janvier 2025**
	Achat de l'Addon	Demande de résiliation	Fin de la souscription	Réabonnement	Tacite reconduction
Prix de l'Addon	*49.99 €*	*49.99 €*	*49.99 €*	*49.99 €*	*49.99 €*
Pourcentage appliqué Business Care	40 % du prix de l'Addon	-	-	40% **+ Majoration de 95%**)	40 %
Montant en € de Business Care	20.00 €	-	-	67.48 €	20.00 €
Montant à payer HT par le Client	69.99 €	0 €	0 €	67.48 €	20.00 €

2. Commissions sur les ventes du service Business Care

Le Vendeur percevra une commission de soixante pourcent (60%) du prix du service Business Care.

PrestaShop percevra une commission de quarante pourcent (40%) sur le prix du service Business Care.

ANNEXE 3 : Conditions spécifiques aux Modules intégrant les API Account, Billing et/ou CloudSync

1. Obligations du Vendeur

1.1. Développement des Modules intégrant API Account, Billing et/ou CloudSync

Pour intégrer l'API Account ou les API Account, Billing et/ou Cloudsync dans ses Modules intégrant les API Account, Billing et/ou CloudSync, le Vendeur ou son Prestataire technique doit, en outre, se référer à la documentation disponible au le lien suivant : **https://billing-docs.netlify.app**.

1.2. Distribution des Modules intégrant API Account, Billing et/ou CloudSync

La distribution des Modules intégrant API Account, Billing et/ou CloudSync doit être sous la licence AFL v.3.0.

Le Vendeur s'engage à ne pas distribuer le Module intégrant API Account, Billing et/ou CloudSync sur son propre site Internet pendant la durée des présentes CGU afin de garantir sa compatibilité avec la Solution.

1.3. Coopération

Le Vendeur s'engage à coopérer avec PrestaShop tout au long de la durée de distribution du Module.

Le développement et la gestion du Module peuvent nécessiter l'envoi d'information pour réaliser les configurations techniques nécessaires. A ce titre, le Vendeur s'engage à se rapprocher du contact technique de PrestaShop pour finaliser le développement du Module. A défaut, le Module pourra être rejeté par PrestaShop.

Le Vendeur notifie immédiatement PrestaShop de tout dysfonctionnement qui pourrait être lié à l'intégration du Module dans la Solution afin de lui permettre de procéder à sa correction.

1.4. Contrepartie financière

Le Vendeur reconnaît que la distribution du Module entraîne le règlement de l'ensemble des sommes mentionnées à l'Article 2 de cette Annexe.

2. Conditions financières

PrestaShop percevra une rémunération s'élevant à 25 % (vingt-cinq pourcent) du prix de l'abonnement mensuel proposé aux Marchands pour l'utilisation du Module intégrant API Account, Billing et/ou CloudSync.

Le paiement du prix du Module par les Marchands sera opéré par le prestataire de services de paiement Stripe via l'API Billing. Le Vendeur accepte que PrestaShop perçoive la totalité des sommes réglées par les Marchands avant de lui verser mensuellement lesdites sommes, minorées de la rémunération acquise à PrestaShop.

3. Concession de licence d'utilisation des API

Les API Account, Billing et CloudSync sont distribuées sous la licence AFL v.3.0. Le Vendeur s'engage à en respecter strictement les termes.

PrestaShop ne concède au Vendeur qu'une simple licence d'utilisation non exclusive. PrestaShop, qui demeure propriétaire des droits attachés à ses API peut continuer de les exploiter librement.

Le Vendeur reconnaît que cette concession du droit d'utilisation des API n'emporte, en aucun cas, cession des API par PrestaShop à son bénéfice ni ne saurait être considérée comme une renonciation de PrestaShop à ses droits de propriété intellectuelle.

La concession des droits attachés aux API Account, Billing et CloudSync est réputée intervenir à la date d'acceptation des présentes CGU et pour toute la durée des CGU.

4. Conditions spécifiques au service Cloudsync

4.1. Objet du service Cloudsync

Cloudsync est une interface permettant aux Vendeurs d'accéder aux données du Site Marchand de ventes et d'utilisation de leurs Addons.

4.2. Conditions d'accès au service Cloudsync

L'accès à l'interface Cloudsync est exclusivement réservé aux Vendeurs.

La création d'un compte Cloudsync nécessite la liaison de la base de données des Vendeurs à leur PrestaShop Account. Cette action est réalisée par PrestaShop, sur demande des Vendeurs.

PrestaShop se réserve le droit de rejeter la demande de connexion au service Cloudsync, et ce à sa seule discrétion.

La connexion au compte Cloudsync s'effectue par un hyperlien communiqué par PrestaShop aux Vendeurs.

4.3. Conditions financières du service Cloudsync

L'accès et l'utilisation du compte Cloudsync est gratuite.

4.4. Utilisation du service Cloudsync

Les données issues du Site Marchand, de la vente ou de l'utilisation des Addons par les Marchands sont agrégées dans le compte Cloudsync, ce que les Vendeurs reconnaissent et acceptent.

4.5. Traitement spécifique des données personnelles

Les Vendeurs utilisant Cloudsync s'engagent à traiter les données conformément aux législations en vigueur.

5. Responsabilité de PrestaShop

La responsabilité de PrestaShop au titre de cette Annexe se limite aux dommages directs résultant d'anomalies qui pourraient être contenues dans les API Account, Billing et CloudSync. Le cas échéant, la responsabilité de PrestaShop sera limitée aux dysfonctionnements de ces API. En aucun cas PrestaShop ne saurait être tenue responsable d'éventuels dommages directs ou indirects subis par le Vendeur du fait d'une mauvaise intégration ou configuration de ces dernières.

ANNEXE 4 : Mandat de facturation

Ce mandat de facturation s'applique uniquement aux Vendeurs qui répondent aux conditions de l'article 8.2.2. [Versements sur le compte Stripe du Vendeur].

Le présent mandat de facturation (le "**Mandat**") est conclu entre **PrestaShop** (le "**Mandataire**") et le **Vendeur** (le "**Mandant**").

PrestaShop propose d'établir et d'émettre les factures au nom et pour le compte des Vendeurs afin de simplifier la relation entre les Prestashop et les Vendeurs.

Le Vendeur accepte de confier à PrestaShop, dans le respect des règles applicables, l'établissement et l'émission de toutes ses factures relatives aux sommes perçues au titre de la vente des Addons ou du service Business Care au Vendeur, minorées des éventuels remboursements effectués au profit des Clients et de la commission dûe à PrestaShop (les "**Factures**").

1. Objet du Mandat

Le Mandant confie au Mandataire qui accepte, le Mandat d'établir en son nom et pour son compte, toutes les Factures originales, initiales et/ou rectificatives, relatives aux sommes perçues au titre de la vente des

Addons ou du service Business Care par le Vendeur, minorées des éventuels remboursements effectués au profit des Clients et de la commission dûe à PrestaShop.

Ce Mandat est établi conformément à la réglementation en vigueur et en particulier aux dispositions de l'article 1984 du code civil et des articles 242 nonies A-I et 289 I-2 du code général des impôts.

2. Durée du Mandat

Le Mandat prend effet à la date d'acceptation des Conditions Générales par le Mandant.

Il est conclu pour une durée indéterminée.

Pendant toute la durée du Mandat, le Mandant s'interdit de s'adresser à un autre mandataire pour l'accomplissement de la même opération s'agissant des Factures réalisées via le Site.

Le Mandant pourra révoquer à tout moment le Mandat, sans motif particulier, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Mandataire. À cet égard, il est rappelé que la conclusion du présent Mandat est une condition nécessaire permettant les versements sommes perçues par le Mandant par le Mandataire sur son compte Stripe. Par conséquent, la révocation du Mandat entraînera l'impossibilité pour le Mandataire de réaliser ces versements.

De même, la clôture du compte du Mandant pour quelque raison que ce soit implique la révocation du présent Mandat.

3. Obligations du Mandataire

Le Mandataire s'engage à établir les factures au nom et pour le compte du Mandant, conformément aux informations données par ce dernier.

Les Factures seront émises tous les premiers jours du mois et mises à disposition du Vendeur directement sur son compte.

Le Mandataire s'engage à ce que les Factures portent la mention « Facture établie par [nom et coordonnées du Mandataire] au nom et pour le compte de [nom/dénomination du Mandant] ».

Dans l'hypothèse d'une demande de rectification de la Facture de la part du Mandant, le Mandataire s'engage à émettre sans délai une Facture rectificative.

S'agissant de la numérotation des Factures, le Mandataire s'engage à utiliser une séquence de numérotation chronologique et continue, distincte pour chaque Mandant ou la numérotation que le Mandant lui indiquera pour que les Factures s'insèrent dans la séquence utilisée par lui au titre des factures qu'il émet lui-même.

4. Obligations du Mandant

Le Mandant reconnaît conserver l'entière responsabilité de ses obligations légales et fiscales en matière de facturation au titre des Factures originales initiales et/ou rectificatives émises en son nom et pour son compte par le Mandataire, notamment en ce qui concerne ses obligations de déclaration et de paiement en matière de TVA.

En particulier, le Mandant est seul responsable de déterminer les règles applicables à la facturation et de transmettre les informations requises au Mandataire afin qu'il puisse établir des Factures conformes à la réglementation applicable, ces règles dépendant du lieu où est réputée effectuée la prestation de services.

Aussi, le Mandant s'engage expressément à :

- communiquer au Mandataire la liste complète des informations devant figurer sur les Factures telles qu'exigées par la réglementation applicable en vigueur ;
- verser aux autorités fiscales compétentes la taxe mentionnée sur les Factures établies en son nom et pour son compte ;
- réclamer immédiatement le double de la Facture s'il n'a pas été mis à sa disposition par le Mandataire dans les délais et selon les conditions précisées aux présentes ;
- signaler toute modification dans les mentions concernant l'identification de son entreprise.

Le Mandant bénéficie d'un délai de 5 jours pour contester les informations contenues dans la Facture émise en son nom et pour son compte et en demander la rectification au Mandataire. À défaut de contestation dans ce délai, la Facture est considérée comme acceptée par le Mandant.

5. Modifications

Tout avenant au présent Mandat devra être conclu dans les mêmes formes par toutes personnes dûment habilitées à cet effet par les parties.

6. Droit applicable et juridiction compétente

L'article 20. [Loi applicable – Tribunaux compétents] des Conditions Générales relatif au droit applicable s'applique également au présent Mandat.